

Dossier de mariage

Par sapha	
Bonjour,	

j'ai réaliser en septembre 2020 une audition de mariage avec mon futur conjoint, Celui-ci étant étranger (Maroc) avec une carte séjours de 3 ans encore valable. j'ai quant à moi la nationalité française. Nous avons donc realisés l'audition en septembre et pour Monsieur un traducteur était présent, Celui-ci étant un proche, nous avons eu l'obligation de réaliser l'audition à nouveau uniquement pour mon futur conjoint avec un autre traducteur.

Il a réalisé l'audition le 6 janvier 2022,il y a donc 3 mois de cela et nous n'avons toujours aucune réponse.

j'ai appeller toutes les semaines en espérant faire bouger les choses mais a chaque appel on m'indique que je recevrai le courrier très bientôt, cela fait 1 mois et demi qu'on me répète la même chose et que je n'ai toujours rien.

je m'inquiète de la situation et je crains que mon dossier ait été mis de côté.

Ont-ils le droit de faire cela et que puis-je faire pour changer les choses.

Cordialement

Dans l'attente d'une réponse de votre part.